



Mon appartement est pollué par la fumée du tabac venant de chez mon voisin, est-ce que les effluves sont toxiques pour ma santé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 23 juillet 2018

J'ai trouvé votre adresse par internet et j'ai une question à vous poser car sur le site je n'ai pas trouvé une réponse précise à cette question.

Mon voisin fume sur son balcon situé en dessous du mien. Évidemment la fumée ou du moins l'odeur arrive chez moi (séjour et chambre à coucher). L'odeur est très forte il ne fume pas des blondes....

J'aimerais savoir si ces effluves sont toxiques pour ma santé ou si je n'ai que l'odeur. Bien sur, je déteste l'odeur du tabac sous toutes ses formes. Mais enfin, cette personne avec laquelle j'entretiens de bonnes relations de voisinage que je ne saurais troubler est libre chez elle y compris sur son balcon. De chez moi je peux apercevoir une grand bol de mégots sur sa table de balcon cela vous laisse imaginer à quel point il est arrivé.

Mais je n'ai pas envie de lui emboiter le pas un jour à l'hôpital.

Merci de me dire ce que je peux faire au cas ou je subirais un empoisonnement passif.

Sincères salutations.

Me R

Réponse :

La fumée du tabac contient plus de 4000 substances chimiques, dont on sait qu'au moins 250 sont nocives et plus de 50 sont cancérigènes. La fumée est donc extrêmement nocive pour le fumeur mais elle l'est également pour le non-fumeur qui respire la fumée de cigarette. Il n'y a pas de seuil au-dessous duquel le tabagisme soit sans danger.

Au-delà de la gêne occasionnée, le tabagisme passif aggrave des pathologies existantes et en crée de nouvelles (cancers divers, accidents vasculaires cérébraux, et affections respiratoires). Si les risques demeurent certes moins importants que chez le fumeur actif, les conséquences pour la santé du non-fumeur sont réelles. Par ailleurs, ces risques augmentent avec la durée de l'exposition. Plus de 800.000 non-fumeurs meurent prématurément chaque année dans le monde de maladies provoquées par le tabagisme passif.

Des études expliquent la dangerosité du [tabagisme passif](#).

- [La tabagisme passif est scientifiquement confirmé comme dangereux](#)
- [Tabagisme passif pourquoi est- ce si dangereux ?](#)

Vous pouvez parcourir sur notre site la documentation qui traite du : « [Tabagisme passif, savoir se protéger dans son](#)

[lieu d'habitation](#) » ainsi que les [chroniques du docteur Mesny](#) et particulièrement les rubriques 1, 6, 9, 11, 22 et 31

Les conséquences du tabagisme passif en milieu privatif ne sont malheureusement pas encore prises en compte dans le code de la santé publique. Il est donc nécessaire, pour s'en protéger, de recourir à la législation sur les [nuisances olfactives de voisinage](#) parfaitement documentée dans le site de [service-public.fr](#)

Un groupe de travail animé par notre [représentation d'Ile de France](#) s'est saisi de cette problématique. Une réunion importante prévue en septembre sera ouverte aux [adhérents](#) de toutes les régions françaises victimes de pollution tabagique de voisinage.